

COMMUNE DE BOURAIL

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{ER} MARS 2017
- 1^{ère} séance -

L'an deux mille dix-sept, le premier mars à quatorze heures quatre minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de madame le maire.

Date d'envoi de la convocation et de son affichage à la porte de la mairie : le 22 février 2017.

Etaient présents :

Mme Brigitte EL ARBI – Maire et présidente de séance
M. Arnaud WUHRLIN, Mme Armelle NEBOIPOU, M. Albert KASOVIMOIN, Mme Mairé NOZERAN, M. Tony GILLES, M. Sylvano ABDELKADER et Melle Lysenka ARIHOHOA - Adjoints au Maire
Mme Alima JEAN, M. Glenn LEONARD, M. Gilles GUEPY, Mme Virginie YONG, M. Patrick ROBELIN, Mme Gyslène DAMBREVILLE, M. Julien BOANEMOI et Mme Dominique SALA – Membres.

Procurations :

Mme Edna BOUEARAN a donné procuration à Mme Alima JEAN, Mme Marie-Victoire BODEOUAROU a donné procuration à Melle Lysenka ARIHOHOA, Melle GUÉRARD Isabelle a donné procuration à Mme Virginie YONG, Mme Régina RIEU a donné procuration à M. Arnaud WUHRLIN, M. Kirvin SERRE a donné procuration à Mme Brigitte EL ARBI

Absents excusés :

Mme Edna BOUÉARAN, Mme Marie-Victoire BODÉOUAROU, Melle Isabelle GUÉRARD, Mme Régina RIEU, Monsieur Kirvin SERRE et Mme Sandra NEBOIPOU.

Absents non excusés :

M. Paul BELPATRONNE, M. Jacques HARRY, M. Mario BOUEARAN, M. Nadir BOUFENECHÉ et Mme Jeannette AKARO.

La présidente déclare la séance ouverte à quatorze heures dix minutes.

Il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.121-14 du Code des communes ; Madame Mairé NOZERAN est désignée secrétaire de séance à l'unanimité. Elle est assistée dans ses fonctions par monsieur René CREUGNET – secrétaire général de mairie, mesdames Claudia CLEMEN et Doriane KABAR – agents de bureau, en qualité d'auxiliaires.

Il est fait lecture de l'ordre du jour :

- Installation d'un conseiller municipal en remplacement d'un membre démissionnaire,
- Adoption du procès-verbal de la séance du 2 décembre 2016,
- Débat d'orientations budgétaires 2017,
- Attribution de subventions de fonctionnement,
- Convention pluriannuelle (2017-2022) d'objectifs et de moyens avec la Province sud,
- Convention avec l'ASEA NC,
- Convention avec la SECAL pour l'aménagement de la zone littorale de Poé et la réhabilitation du camping municipal,
- Convention avec la SECAL pour la restructuration du patrimoine immobilier,
- Convention avec la SECAL pour la requalification de l'ex-maison de retraite S. DREMON

La présidente de séance soumet aux membres du conseil municipal l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour un projet de délibération supplémentaire ; il s'agit de se prononcer sur une demande de remise gracieuse de pénalités présentée par le groupement d'entreprises NOVELLA/MECALOC dans le cadre du marché « Renforcement du réseau AEP Daoui/Baraoua/Nandaï » ;

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, d'examiner cette délibération supplémentaire.

Les projets de délibérations sont soumis à l'examen et au vote.

2017.01 – Remplacement d'un conseiller municipal démissionnaire

Monsieur Fabrice GOSSOIN ayant démissionné des fonctions de membre du conseil municipal, par courrier daté du 02/01/2017 ;

Le Conseil Municipal,

CONSTATE officiellement la montée en 27^{ème} position sur le tableau de l'ordre du conseil municipal de Madame Dominique SALA, le suivant de la liste « Unis dans la diversité » sur laquelle était inscrite Monsieur GOSSOIN.

2017.02 – Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Le compte-rendu de la séance du 02 décembre 2016 est **APPROUVÉ**.

Néanmoins, la conseillère Gyslène DAMBREVILLE demande à ce que soient intégrés au procès-verbal les résultats des nominations au sein des commissions municipales et représentations externes.

Il lui est répondu que ceux-ci sont retranscrits dans les extraits de délibérations ; dont copies lui sont remises dans la foulée.

2017.03 – Orientations budgétaires

Le maire fait lecture de son rapport sur les orientations budgétaires pour l'année 2017 ;

La discussion étant ouverte :

Des échanges d'informations sur le point des opérations d'investissement s'instaurent entre les élus du groupe Intérêt Communal de Bourail et le 1^{er} adjoint au maire.

Monsieur WUHRLIN attire l'attention de la conseillère provinciale Gyslène DAMBREVILLE – en tant que membre du conseil d'administration de l'Établissement de Formation Professionnelle des Adultes – sur l'intérêt de synchroniser les travaux d'assainissement prévus tant par la commune que ceux envisagés par l'EFPA dans le cadre de sa rénovation.

Le conseiller Julien BOANEMOI demande ce que l'équipe municipale a prévu pour l'amélioration du cadre de vie des habitants des tribus ;

Le 1^{er} adjoint indique que les réunions de travail avec les autorités coutumières (conseil de l'aire Ajié Aro et district de Ny) relatives à la desserte des tribus en eau potable vont se poursuivre et devraient aboutir par un accord (concrétisé par des actes coutumiers) d'ici la fin de l'année ; les travaux pourront ainsi être programmés.

La conseillère Gyslène DAMBREVILLE aurait apprécié d'avoir connaissance du montage financier de toutes les opérations, et pas seulement celles financées sur les fonds provinciaux et le contrat de développement (objet de l'annexe au projet de DOB).

Le 1^{er} adjoint lui indique que toutes les opérations communales feront l'objet d'une présentation en détail lors du prochain conseil municipal budgétaire qui étudiera le budget primitif 2017.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

VOTE, à la majorité, les orientations du budget de l'exercice 2017 présenté par le maire.
Abstentions des conseillers Patrick ROBELIN et Gyslène DAMBREVILLE.

2017.04 – Attribution de subventions de fonctionnement

La discussion étant ouverte ;

A la question de l'opposition sur la possibilité d'attribuer des subventions avant que le budget ne soit voté ; le secrétaire général informe l'assemblée qu'un acompte de 1/12^{ème} maximum, peut être accordé avant même que le budget ne soit voté.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

ATTRIBUE un crédit d'un montant total de vingt millions (20.000.000) de francs à titre d'acompte au fonctionnement 2016 aux organismes partenaires suivants :

- ✓ 10.000.000 F CFP au Centre Communal d'Action Sociale de Bourail,
- ✓ 8.000.000 F CFP à l'association BOURAIL Tourisme (gestionnaire du musée communal),
- ✓ 4.500.000 F CFP à l'Office Municipal des Sports de Bourail.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE DES VOIX.

2017.05 – Convention pluriannuelle (2017-2022) d'objectifs et de moyens avec la Province sud

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

HABILITE le maire, à l'unanimité des voix, à signer une convention cadre avec le président de l'assemblée de province Sud relative au financement partiel de travaux d'équipements communaux (220.000.000 Fcfp étalés sur une période de 5 ans).

2017.06 – Convention avec l'ASEA NC

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

HABILITE le maire, à la majorité des voix, à signer des conventions avec la présidente de l'association « ASEA-NC » relatives :

- au développement des loisirs organisés au cours des temps libres des enfants,
- à la participation à l'éducation sanitaire pendant le temps des repas, l'aide à l'organisation matérielle des cantines, la surveillance et la mise à profit des temps inactifs après les repas,
- la participation à l'organisation d'espaces et d'activités pédagogiques et ludiques,
- et l'accompagnement et la surveillance, le respect de la discipline dans les transports scolaires contre une rémunération forfaitaire annuelle, pour 2017, d'un montant de 15.700.000 francs cfp.

La conseillère Gyslène DAMBREVILLE s'est abstenue au motif qu'elle n'a pas eu connaissance du contenu des conventions concernées.

L'adjointe au maire Armelle NEBOIPOU l'informe que le projet de convention a été amendé au cours de la réunion de la commission communale enseignement.

2017.07 – Convention pour l'aménagement de la zone littorale de Poé et la réhabilitation du camping municipal

La discussion étant ouverte ;

Le conseiller Patrick ROBELIN demande pourquoi ne pas avoir lancé un appel à candidature dès la fin du contrat de location.

Le 1^{er} adjoint lui répond que le gestionnaire conteste la fin de contrat et a entamé une procédure au tribunal. Le délai de la procédure n'étant pas connu, il ne souhaitait pas engager des dépenses sans avoir un minimum de visibilité. Sur l'urgence à récupérer son bien, le tribunal administratif a statué que la commune devait faire état d'une étude pour le nouveau projet d'aménagement. C'est l'objet de la convention proposée.

Le conseiller Patrick ROBELIN informe que l'ancien adjoint au maire en charge de l'environnement – M. Olivier HOUDAN avait, durant la précédente mandature, soumis à la province Sud un projet d'aménagement de toute la zone maritime de Poé.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

HABILITE le maire, à la majorité des voix, à signer une convention avec le président de la société « SECAL » pour mener une étude de faisabilité d'aménagement de la zone littorale de Poé et de réhabilitation du camping municipal.

La conseillère Gyslène DAMBREVILLE s'est abstenue au motif qu'elle n'a pas eu connaissance du contenu de la convention concernée.

Le conseiller Patrick ROBELIN s'est également abstenu.

2017.08 – Convention pour la restructuration du patrimoine immobilier

La discussion étant ouverte ;

La conseillère Gyslène DAMBREVILLE s'étonne que ce recensement ne puisse être réalisé en interne.

Le 1^{er} adjoint au maire l'informe que cette étude doit refléter les besoins en locaux, pour les dix années à venir.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

HABILITE le maire, à la majorité des voix, à signer une convention avec le président de la société « SECAL » pour mener une étude de faisabilité d'une restructuration du patrimoine immobilier communal par rapport aux besoins des services publics et des associations.

La conseillère Gyslène DAMBREVILLE s'est abstenue au motif qu'elle n'a pas eu connaissance du contenu de la convention concernée.

Le conseiller Patrick ROBELIN s'est également abstenu.

2017.09 – Convention pour la requalification de l'ex-maison de retraite S. DREMON

La discussion étant ouverte ;

Le conseiller Patrick ROBELIN avait entendu dire que l'ancienne maison de retraite serait convertie en un pôle dédié à la sécurité.

Le maire l'informe qu'effectivement, la Direction de la sécurité civile et de gestion des risques a été relancée pour faire aboutir le dossier ; les financements ne sont toujours pas inscrits.

Le 1^{er} adjoint au maire précise que la SECAL prendra l'attache de tous les promoteurs intéressés pour avoir une vision globale.

Le conseiller Patrick ROBELIN estime qu'en cas de vente, la mairie pourrait en tirer un bon prix !

Le 1^{er} adjoint le contredit en lui faisant savoir que les offres parvenues jusqu'à présent sont bien insignifiantes pour un total de 18 ares de foncier répartis en 6 lots.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

HABILITE le maire, à la majorité des voix, à signer une convention avec le président de la société « SECAL » pour mener une étude de faisabilité d'une requalification de l'ex-maison de retraite Simone DRÉMON.

La conseillère Gyslène DAMBREVILLE s'est abstenue au motif qu'elle n'a pas eu connaissance du contenu de la convention concernée.

Le conseiller Patrick ROBELIN s'est également abstenu.

La discussion étant ouverte ;

Le conseiller Patrick ROBELIN demande quels sont les arguments avancés par le groupement attributaire du marché, pour demander une remise des pénalités.

Le secrétaire général de mairie fait lecture du courrier et explique les modifications par avenant du marché initial.

Le 1^{er} adjoint explique que la procédure est scrupuleusement respectée ; à partir du moment où le trésorier payeur a appliqué des pénalités, le maire ne peut pas revenir dessus, sauf à examiner en conseil municipal une demande officielle de remise de ces pénalités. Les délégués du personnel de l'entreprise MECALOC sont venus expliquer à l'équipe municipale les difficultés de trésorerie rencontrées par leur employeur et notamment pour le paiement des salaires des employés, la procédure leur a été exposée et c'est ainsi que la demande de dégrèvement est présentée en supplément de l'ordre du jour.

La municipalité propose trois solutions :

- la remise à 100 % des pénalités dues
- la remise à 50 % des pénalités dues (la moitié restant due)
- aucune remise des pénalités dues (0%).

Il est décidé, afin d'éviter quelque interjection, de procéder à un vote à bulletin secret, qui a donné le résultat suivant :

100 % de remise de pénalités : **5 voix**
50% de remise de pénalités : **15 voix**
0 % de remise de pénalités : **1 voix**

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

ACCORDE une remise gracieuse de **50 %** des pénalités dues par le groupement d'entreprises NOVELLA/MECALOC dans le cadre du marché « AEP Baraoua/Nandaï/Néra ».

Le 1^{er} adjoint informe que le mandatement (remboursement) sera fait en urgence pour permettre à l'entreprise MECALOC de payer ses salariés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, madame le maire informe les élus que le budget primitif 2017 sera voté le mercredi 22 mars.

La séance est levée à 16 heures 04 minutes.

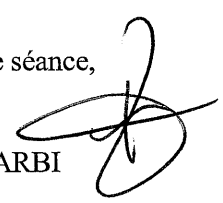
La secrétaire de séance,

La présidente de séance,

Mairé NOZERAN



Brigitte EL ARBI



Approuvé à l'unanimité
en séance du 27 mars 2017

Les membres,

